



Chancellerie d'Etat

Château cantonal

1014 Lausanne

RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018

du Département des infrastructures et des ressources humaines

Chaque entité est présentée selon les rubriques suivantes

- Événements marquants, évolutions significatives
- Projets particuliers
- Groupes de prestations
- Sources d'informations complémentaires

Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Rapports annuels en ligne, par entité

- Secrétariat général du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) (SG-DIRH)
- Chancellerie d'État (CHANC)
- Groupe Impact
- Office de l'information sur le territoire (OIT)
- Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)
- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)
- Direction des systèmes d'information (DSI)
- Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

2018 au Département des infrastructures et des ressources humaines

Stratégie numérique et numérisation de l'administration

Dossier phare de l'année 2018, la stratégie numérique du Conseil d'Etat a été dévoilée au mois de novembre. Ce document pose les bases pour doter le Canton des infrastructures indispensables au développement numérique. Il s'agit de permettre à l'économie vaudoise de bénéficier du potentiel lié aux nouvelles opportunités qu'offre la numérisation tout en protégeant les Vaudois. Le gouvernement entend également valoriser les nombreux atouts dont Vaud dispose dans le domaine des technologies numériques à travers son réseau de Hautes écoles, ses entreprises et ses centres de recherche. Un accent particulier est mis sur la formation au numérique et la nécessité de doter le Canton d'une

véritable politique publique de la donnée.

Le Grand Conseil a également adopté la loi sur les moyens d'identification électronique et le portail sécurisé des prestations en ligne de l'État (LCyber). Il s'agit de poser des bases légales solides pour permettre la multiplication des prestations en ligne et assurer la confidentialité des échanges.

Pour répondre à ces enjeux, la Direction des systèmes d'information (DSI) a défini la stratégie d'évolution des SI cantonaux pour les cinq années à venir et a poursuivi la réalisation de ses projets de modernisation des systèmes d'information. Parmi les plus marquants, notons la mise en ligne de nombreuses nouvelles prestations touchant aussi bien aux domaines de la fiscalité (impôts, mise en place de terminaux de paiement, etc.), de la formation (pilote de « Gestion des absences et présences des élèves », notamment), de la santé (ouverture du site InfoSan.vd) ou du social (prestation pour les demandes de subsides à l'assurance maladie), pour ne citer que quelques exemples.

2018 est aussi l'année où la DSI a entamé son programme de transformation en vue de devenir une organisation plus agile et résolument orientée clients, produits et services. Au mois de décembre, le service a également obtenu sa certification à la norme internationale **ISO-9001:2015**, qui atteste de la maîtrise et de l'amélioration continue de son système de management.

Mobilité et routes

Le 4 octobre 2018, la nouvelle route cantonale RC 177 a été mise en service. Ce nouvel axe raccorde à la jonction autoroutière de Cossonay l'importante zone industrielle et logistique de Vufflens-la-Ville - Aclens située en bordure des voies CFF, renforçant ainsi l'attractivité du transport combiné rail-route des marchandises. La RC 177 va favoriser le développement de ce pôle tout en améliorant la qualité de vie des habitants riverains, car le trafic empruntant ce nouvel axe évite les localités de Penthaz et de Vufflens-La-Ville.

En octobre, le Grand Conseil a accordé un crédit d'étude de 5'085'000 francs pour finaliser le projet de gestion coordonnée du trafic d'agglomération, en vue de la demande de crédit d'ouvrage. Le cœur de ce dispositif sera une véritable tour de contrôle qui aura pour mission, à terme, de gérer en temps réel le trafic public et privé sur les routes et les autoroutes de l'agglomération. Grâce aux nouvelles technologies, les personnes en déplacement seront mieux informées des perturbations et dirigées sur des itinéraires prioritaires.

Le Canton poursuit l'amélioration de l'état du réseau routier en engageant chaque année une quinzaine de millions de francs pour l'entretien des revêtements et en réaménageant de grands axes routiers pour améliorer la cohabitation et la sécurité de tous les usagers : route Suisse entre Mies et Founex, route du Lac entre St-Sulpice et la Venoge, avenue du Tir-Fédéral (Écublens, Chavannes-près-Renens et Crissier).

Dans son message au Parlement sur les projets d'agglomération de 3e génération, le Conseil fédéral a retenu presque toutes les mesures vaudoises candidates à un financement fédéral, parmi lesquelles la 2^e étape du métro m3 à Lausanne. Sous réserve de l'approbation du Parlement, les agglomérations de

Lausanne-Morges, du Grand Genève et du Chablais bénéficieront respectivement de 135, 104 et 17 millions de francs.

Le 1er novembre, le Canton et les CFF ont signé un programme de travail conjoint et ambitieux qui trace les grandes lignes du développement ferroviaire des prochaines années dans le canton. Le Département souhaite également le lancement d'études pour développer à long terme les lignes Lausanne-Genève et Lausanne-Berne.

Le Grand Conseil a accordé 31 millions de francs pour réaménager les installations ferroviaires des CFF à Cully. De nouvelles infrastructures autorisant un rebroussement des trains sont indispensables pour continuer à développer le RER Vaud.

Le 31 mai 2018, le Canton, la Communauté de communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance et Thonon Agglomération ont signé un protocole d'accord visant à améliorer et renforcer l'offre de transport public sur le Léman. En fin d'année, le Conseil d'État vaudois a demandé au Grand Conseil un crédit d'investissement de 7,6 millions de francs pour la rénovation du navire Belle Époque Rhône.

Accueil de jour des enfants

En 2018, l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) a renouvelé l'ensemble de son équipe de direction et nommé une nouvelle cheffe: Valérie Berset a pris ses fonctions le 15 janvier.

L'année a aussi été marquée par l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier, des modifications de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE), qui prévoient notamment que les communes organisent et fixent les conditions d'un accueil parascolaire, facultatif pour les familles, pour les enfants en âge de scolarité obligatoire. Un premier mandat de prestations a également été établi, par lequel l'Établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire des enfants (EIAP) délègue à l'OAJE la compétence d'autoriser et de surveiller l'accueil parascolaire primaire. Ce mandat de prestations a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

Personnel de l'État

Le Service du Personnel a poursuivi les projets visant à favoriser la relève en encourageant la mobilité interne, en repensant les outils d'identification des compétences des collaboratrices et collaborateurs et en créant un cursus de formation pour les cadres de l'ACV. Approfondissant la politique d'attractivité et d'exemplarité de l'État, il a déployé des mesures en faveur de l'égalité salariale, du télétravail et de l'apprentissage. La modernisation du système d'information RH (SIRH2) offrira de nouvelles fonctionnalités de libre-service et un pilote pour un portail de recrutement en ligne.

Information sur le territoire

En 2018, l'Office de l'information sur le territoire (OIT) a contribué au succès de la toute première Journée romande de la géoinformation. Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière complète désormais les informations de la mensuration officielle et du Registre foncier (RF). Cette nouveauté permet à tous les acteurs de la géoinformation d'avoir un accès facilité au cadre réglementaire mis en place par le législateur fédéral, cantonal ou communal.

Marchés publics

Le Centre de compétences sur les marchés publics a participé à la création d'un Guide pratique pour le respect des aspects sociaux dans les marchés publics. Il a également continué en 2018 de soutenir et d'accompagner de nombreux adjudicateurs publics en répondant, en autres, à de nombreuses questions et en organisant plusieurs cours. La lutte contre le travail au noir s'est également traduite en 2018 par 12 sanctions contre des entreprises fautives et l'envoi de 87 courriers d'avertissement.

Secrétariat général du département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) (SG-DIRH)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Stratégie numérique et cyberadministration
- CAMAC
- Garderies de l'Etat de Vaud
- Marchés publics

Stratégie numérique et cyberadministration

En 2018, le Secrétariat général du DIRH (SG-DIRH) a mené, en coordination étroite avec la Chancellerie et la Direction des systèmes d'information ainsi qu'avec l'ensemble des départements, les travaux préparatoires de la Stratégie numérique, adoptée par le Conseil d'Etat en novembre. Le SG-DIRH a également participé aux travaux parlementaires ayant abouti à l'adoption par le Grand Conseil en novembre également, de la Loi sur les moyens d'identification électronique et le portail sécurisé des prestations en ligne de l'Etat (LCyber) et de la modification de la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative (LPA-VD).

CAMAC

- En 2018, la CAMAC a traité 4464 dossiers de demande de permis de construire et 1071 dossiers internes à l'ACV. Pour la première fois depuis 10 ans, le nombre de demandes de permis de construire a baissé en-dessous de 4'500 demandes. Avec une réduction d'environ 5,6% des demandes par rapport à l'année précédente, le nombre de demandes de permis déposées en 2018 reste dans la moyenne de ces 20 dernières années. Quant au nombre de dossiers internes à l'ACV circulant par l'intermédiaire de la CAMAC, il est stable après plusieurs années d'augmentation.
- Suite à l'introduction de l'art. 26b du règlement d'application de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (RLATC) en juillet 2017, impliquant un contrôle

qualitatif cantonal des rapports de diagnostics « amiante » dans le cadre de la procédure de demande de permis de construire, il apparaît qu'un tiers des demandes de permis de construire reçues par la CAMAC doivent désormais être contrôlées au niveau cantonal pour cette thématique.

Garderies de l'Etat de Vaud

En 2018, 178 enfants âgés entre 3 mois et 6 ans ont été accueillis dans les garderies de l'Etat qui proposent 132 places d'accueil de jour.

L'année 2018 a été marquée par des travaux de transformation permettant, à la garderie Carambole de mieux utiliser la surface disponible, pour proposer dès janvier 2019 cinq places supplémentaires par jour en nurserie. Des travaux d'aménagement des locaux que la garderie Mosaïque occupera dès l'été à la rue de Crousaz à Lausanne ont été menés en 2018.

Marchés publics

Coordination et suivi de l'application de la législation sur les marchés publics

En 2018, le Secrétariat général a:

- accompagné et conseillé de nombreux adjudicateurs publics, notamment en répondant aux questions adressées au Centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD) avec plus de 240 déterminations et réponses écrites (20 par oral);
- accompagné et soutenu de nombreux adjudicateurs publics dans l'utilisation du système simap, base de données qui regroupe tous les appels d'offres publics;
- mis à jour et amélioré le contenu du site internet de l'Etat consacré aux marchés publics en ajoutant notamment des rubriques relatives aux aspects sociaux et environnementaux des marchés publics;
- participé à la création d'un Guide pratique pour le respect des aspects sociaux dans les marchés publics (édité par le Groupe vaudois pour des marchés publics éthiques) ainsi qu'à la promotion de ce guide à travers une série de conférences destinées aux praticiens (administrations communales, mandataires, etc.) dans différents lieux du canton;
- poursuivi l'organisation et l'animation de cours sur les appels d'offres marchés publics, destinés aux adjudicateurs;
- poursuivi les actions de lutte contre le travail au noir, notamment en prononçant des sanctions contre les entreprises fautives (12) et en adressant des courriers d'avertissement (87);
- poursuivi, avec la Conférence romande des marchés publics, les travaux de révision du Guide romand des marchés publics;
- contribué à sensibiliser les communes sur différentes problématiques afférentes aux marchés

publics, notamment en tenant une chronique «marchés publics» dans le périodique canton-communes.

Groupes de prestations du SG-DIRH

Groupes de prestation du SG-DIRH

- 61.1 Etat-major
- 61.2 Ressources humaines
- 61.4 Finances
- 61.5 Marchés publics
- 61.6 CAMAC
- 61.8 Garderies de l'État

61.1 Etat-major

- Appui à la cheffe du département dans la gestion du département, dans son activité de membre et présidente du Conseil d'Etat et tout autre activité de nature politique
- Traitement des recours hiérarchiques de son niveau de compétence.

Descriptif

- Préparation des dossiers, analyse, synthèse et recommandations pour la cheffe de département.
- Appui à la gestion du département, planification, mise en oeuvre et suivi des décisions.
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs.
- Relais départemental avec le Grand Conseil.
- Conception et réalisation de la politique de communication du département.
- Gestion de projets particuliers sur instruction de la cheffe de département.
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements.
- Traitement des recours hiérarchiques.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services du DIRH.
- Autres départements et/ou services de l'ACV.

61.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

Descriptif

- Appui et conseil au sein de l'état-major départemental en matière de politique et développement RH pour le département.
- Prestations complètes de gestion RH pour le Secrétariat général et ses entités.
- Coordination du réseau RH du département et conseil en matière de respect des normes légales et des processus RH.
- Conseil et appui aux services en matière de recrutement, de formation, de développement des compétences, de mobilité professionnelle, de mutations organisationnelles, d'accompagnement au changement et autres processus RH.
- Gestion de conflits, médiation.
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation.
- Suivi des effectifs du département et des budgets liés, conseil en matière de gestion prévisionnelle.
- Relais entre le SPEV et le DIRH pour les projets ou dossiers traitant du personnel.
- Suivi des données nécessaires aux questions de personnel et production de statistiques.
- Conduite ou participation à des démarches transversales de développement et amélioration des prestations RH.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département.
- Services et entités du DIRH.
- Cadres et collaborateurs du DIRH, stagiaires et apprentis.
- SPEV et autres services ou entités transversaux (SJL, Groupe Impact, CST...).
- CPEV et autres assurances sociales.
- Commissions du personnel du département et partenaires sociaux.
- Candidats externes.

61.4 Finances

- Gestion financière du service et coordination de la gestion financière départementale
- Elaboration et appui aux services au niveau budgétaire, comptable et contrôle de gestion.
- Coordonne et conduit les activités précitées ainsi que des projets spécifiques.

Descriptif

- Collaboration technique à la préparation du budget.
- Collaboration technique à l'exploitation du budget (gestion, contrôle et validation des crédits supplémentaires, des autorisations de dépassement de crédit, et des reports de crédits).
- Tenue de la comptabilité et/ou validations comptables des opérations.
- Appui aux entités du service pour la facturation et la gestion des débiteurs et du contentieux.
- Conduite et/ou réalisation du bouclage comptable de l'exercice.
- Contrôle et validation de l'aspect financier des propositions au Conseil d'Etat et des EMPD émanant du département.
- Développement de l'activité de contrôle de gestion.
- Mise en place du système de contrôle interne (SCI).
- Conseil et appui dans le domaine financier.
- Contacts avec les services transversaux (not. SAGEFI, CCF) et avec la sous-commission des finances pour le DIRH.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Cheffe du département
- Services et entités du DIRH
- SAGEFI.
- CCF.
- Conseil d'Etat.
- Commission des finances.
- Commission de gestion.
- Fournisseurs.
- Débiteurs.
- Usagers.

61.5 Marchés publics

- Suivi et coordination de l'application de la législation sur les marchés publics.

Descriptif

- Suivi et contrôle de l'application de la législation.
- Conseil aux services, aux communes et mandataires.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.
- Animation du centre de compétences sur les marchés publics (CCMP-VD).
- Support de premier niveau aux adjudicateurs pour l'utilisation du site internet de publication simap.ch.
- Participation au comité directeur de l'association simap.ch.
- Participation aux groupes de travail intercantonaux.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'Etat
- Communes
- Entreprises et bureaux

61.6 CAMAC

Traitement des dossiers de demandes de permis de construire et de la circulation ainsi que des autres types de dossiers d'autorisation pour le compte des services de l'ACV.

Descriptif

- Gestion des demandes de permis de construire.
- Contrôle des dossiers.
- Mise en circulation et suivi des dossiers.
- Recueil des déterminations des services.
- Synthèse et notification aux communes.
- Publication des avis d'enquête.
- Support et formation des utilisateurs de la plateforme ACTIS.
- Prestations à tiers.
- Traitement des autres types de dossiers d'autorisation pour le compte des autres services de l'ACV.
- Mise en circulation des autres types de dossiers.
- Recueil des déterminations et notification des synthèses brutes aux services demandeurs.
- Participation à CAMAC intercantonal.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services et département de l'ACV.
- Communes.
- Mandataires (architectes, bureau d'ingénieurs, constructeurs, etc..).
- Public et citoyens.

61.8 Garderies de l'État

Descriptif

Assurer la gestion et la promotion des garderies de l'État

- Disposer de places d'accueil en faveur des enfants des collaborateurs de l'État
- Répondre aux normes fixées par l'Office d'accueil de jour des enfants
- Gérer les places d'accueil
- Travailler dans le cadre du réseau

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'État, cheffes et chefs de service, collaborateurs ACV, réseauL (réseau de Lausanne).

Sources d'informations complémentaires

Page internet

Secrétariat général du Département des infrastructures et des ressources humaines

(<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/secretariat-general-du-departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-sg-dirh/>)

Chancellerie d'État (CHANC)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Section du Conseil d'État
- Bureau d'information et de communication
- Chancellerie

Section du Conseil d'État

Bureau d'information et de communication

Chancellerie

Voir page «Projets particuliers et réalisation des objectifs 18» (<https://www.vd.ch/rapport-annuel-de-gestion/rapport-annuel-de-gestion-2018/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/chancellerie-detat-chanc/projets-particuliers-et-realisation-des-objectifs-18-de-la-chancellerie/>)

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 de la Chancellerie

Archives cantonales vaudoises

L'adoption par le Conseil d'État, lors de sa séance du 14 novembre 2018, de l'Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de 17'600'000 francs pour financer la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information des Archives cantonales, constitue une étape attendue depuis le 14 mars 2012, date à laquelle un crédit d'étude sur l'archivage électronique de 350'000 francs avait été accordé aux ACV. Elle aura nécessité un engagement de tous les instants des Archives cantonales, aux côtés de la Direction des systèmes d'information et de la Chancellerie d'État. L'année 2018 aura également permis de satisfaire aux demandes d'information présentées par des personnes ayant fait l'objet de mesures coercitives (le plus souvent, placements de mineurs dans des familles d'accueil ou des institutions) entre le début du 20^e siècle et 1980. Ainsi entre avril 2013 et fin décembre 2018, les ACV auront répondu à 604 demandes écrites, ce qui fait d'elles l'un des services d'archives les plus sollicités de Suisse.

Plusieurs données statistiques ont fait des bons exceptionnels en 2018. Ainsi, l'addition des fonds d'archives para administratives et privées atteste l'acquisition de 525,80 mètres linéaires, soit plus du double de la moyenne annuelle, pour 78 fonds parmi lesquels ceux des archives historiques de l'Hôpital Riviera-Chablais (176 ml), et des quatre compagnies de chemin de fer du Chablais vaudois (137,7 ml) et de l'Avenir social (25 ml) méritent la citation. Il en va de même pour le courrier scientifique en nette progression: 1260 lettres en 2018 contre 1030 en 2017, battant le record de 2014 de 103 unités. Le nombre de visites a explosé: 93 visites de secteurs d'activité de l'administration (contre 96 en 2017), 22 (7) visites de communes et 31 (19) visites de détenteurs d'archives privées et para administratives. Un ultime record a été battu en 2018, celui du recours à du personnel auxiliaire pour la rédaction des inventaires d'archives, en compensation du sous-effectif du personnel régulier: 10,3 ETP (pour 21 personnes) contre 9,06 (36 personnes) en 2005. Pour faire face aux obligations de l'atelier de restauration, en charge de traiter tous les documents en vue de leur numérisation, et privé depuis juillet 2017 d'une de ses collaboratrices, il a fallu engager 3 personnes à temps partiel dont l'essentiel des salaires a été assuré par le Registre foncier et l'Office d'information sur le territoire : ceux-ci ont confié aux ACV le soin de regrouper l'ensemble des plans cadastraux caducs conservés dans les bureaux du Registre foncier et des plans spéciaux, les premiers en vue de leur numérisation en l'espace de trois ans, les autres pour leur sécurité. Enfin, l'aide d'une bibliothécaire mandataire a permis de résorber les arriérés du catalogage.

Archivage électronique

Parallèlement à la réflexion stratégique conduite dans le cadre de l'EMPD Conservation probatoire et archivage électronique historique, les ACV ont été amenées à intervenir auprès des services soucieux de s'engager dans l'archivage électronique et dans la dématérialisation. Elles ont pu compter sur l'engagement sous forme d'un mandat d'une records manager, qui, aux côtés des archivistes en charge des relations avec l'administration, a pu formuler les bonnes pratiques et mettre en garde contre des choix inappropriés. La rédaction d'un Manuel de records management et d'un Kit d'implémentation du Records management, complétés par deux directives à l'usage interne de l'administration (DRUIDE-Archives) sur le plan de classement d'activité et sur la numérisation de documents physiques fixent désormais le cadre référentiel de la politique d'archivage électronique. Il est appelé à évoluer rapidement sous la pression des besoins.

Bâtiment

Les travaux d'entretien du bâtiment, plus modestes que les années précédentes, ont été limités à la poursuite du changement des stores et à un complément de peinture sur le plafond de la zone d'accès au bâtiment depuis l'escalier sud.

Numérisation

Les travaux de numérisation débutés en avril 2015 avec le Pôle numérique installé aux ACV se sont poursuivis en 2018. En un an 224 images ont été produites représentant 115 cotes du fonds Gc (3%) et 13'491 images pour 347 copies du fonds Gb (15%). L'atelier de restauration a préparé 101 cotes du fonds Gb sur les 318 à traiter au début du mois de janvier 2018. Le 29 mars, une externalisation des cartes qui ne pouvaient pas être numérisées sur l'appareil A0 a été confiée à l'atelier de la Ville de Lausanne, l'opérateur des ACV effectuant les travaux. En vue de satisfaire aux exigences de la Protection des biens culturels, et aux frais de l'Office fédéral de la protection des biens culturels, deux disques durs externes de 4To ont été chargés des images réalisées depuis le courant de l'année 2017 en vue de leur transfert sur microfilm.

Suite au lancement d'un projet du Fonds national suisse de la recherche scientifique concernant Rodolphe-Archibal Reiss (1875-1929), professeur, criminologue, criminaliste et photographe, le Service des archives de l'Université de Lausanne a numérisé une série importante de plaques de verre de la Police de sûreté (ACV, S 111/102 et S 111/153-158).

Dans le prolongement de l'EMPD Densification, 2^e étape, des travaux de numérisation de négatifs sur verre et de négatifs souples, débutés en 2017, se sont poursuivis en 2018 pour permettre aux ACV de disposer de contretypes.

Mesures coercitives à des fins d'assistance et de placement

Les ACV ont été, depuis avril 2013, fortement impliquées dans les réponses aux demandes

d'information présentées par des personnes ayant fait l'objet de mesures de coercition (le plus souvent, placements de mineurs dans des familles d'accueil ou des institutions) entre le début du 20e siècle et 1980. Elles ont travaillé en concertation avec le Centre de consultation LAVI (Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions) du canton de Vaud, ainsi qu'avec les centres LAVI ou institutions analogues des autres cantons. Le temps de traitement d'une demande a fréquemment dépassé la journée, compte tenu des longues recherches nécessaires pour explorer les différents fonds d'archives susceptibles de contenir des informations, reconstituer les faits et comprendre les raisons des mesures prises. Cette importante opération, concernant une problématique particulièrement sensible qui a fait l'objet d'un large débat public au cours de ces dernières années, a pu être menée à terme, s'agissant des demandes de recherches adressées aux ACV, à fin décembre 2018.

La loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) votée par le Parlement fédéral le 30 septembre 2016 prévoyait en particulier l'attribution aux victimes d'une contribution de solidarité, sur la base de leur témoignage et des documents d'archives retrouvés. Les victimes disposaient d'un délai au 31 mars 2018 pour faire valoir leurs droits auprès de l'Office fédéral de la justice (OFJ). L'approche de cette date a provoqué un afflux massif de demandes de recherches aux ACV: 111 au cours des trois premiers mois de 2018, 180 au total de l'année, compte tenu de celles déposées à temps à l'OFJ mais transmises ultérieurement aux ACV. Toutes, ainsi qu'un solde de 6 datant de fin 2017, ont pu être traitées cette année. Au total, depuis avril 2013, 604 demandes de recherches ont été enregistrées par les ACV et ont reçu une réponse aussi détaillée que le permettaient les sources encore disponibles, accompagnée de copies de documents attestant les mesures subies. Ce chiffre place Vaud en 3e position quant au nombre de cas traités, après Berne et Zurich.

Les ACV ont participé aux journées d'études sur les mesures de coercition à des fins d'assistance organisées les 28 et 29 septembre 2018 par l'Université et les Archives d'Etat de Fribourg. Elles accueillent depuis plusieurs années de nombreux chercheurs traitant de cette thématique, en particulier ceux de la Commission indépendante d'experts sur les internements administratifs et ceux de plusieurs projets de recherche universitaires. Elles participeront le 14 novembre 2019 à une journée nationale d'études sur les MCFA, ainsi qu'à un projet de publication sur ce thème, proposé par la Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses.

Dans le prolongement du rapport des deux postulats parlementaire: Jean-Michel Dolivo. Réhabilitation des personnes détenues administrativement; Josée Martin: Sauvegarder les archives des enfances volées, adoptés par le Grand Conseil, dans sa séance solennelle du 21 juin 2016, les ACV ont accueilli et dressé l'inventaire de trois d'archives de référence sur l'encadrement des mineurs, à savoir les archives de la Fondation École Pestalozzi d'Echichens, de la Fondation de Serix, à Palézieux-Village, et de la Fondation de La Pouponnière et l'Abri, à Lausanne. Elles se sont de plus assurées de la conservation de La Maison à Burtigny, répondant aujourd'hui au nom de Jeunesse en Mission, qui a accueilli des enfants placés. Elle a cessé ses activités en 1979.

Accroissement des fonds/Éliminations

26 (contre 19 en 2017) services ou offices de l'État ont versé un total de 223,5 (372) mètres linéaires (m.l.) (310) de documents pour 33 versements (49).

Appliquant avec rigueur les critères de tri élaborés en collaboration avec les services concernés et protocolés dans les calendriers de conservation, les ACV ont parallèlement autorisé l'élimination de 4083 m.l. (5422) de documents parvenus au terme de leur durée de conservation (soit 91 % d'élimination pour 9 % de versement). Les principaux versements proviennent du Secrétariat du Département de la santé et de l'action sociale, du Service pénitentiaire, de la Haute Ecole pédagogique et du Registre foncier.

En matière d'archives privées ou para-administratives, 63 (76) acquisitions ont concerné 60 fonds (62) dont 19 (38) nouveaux. Elles représentent 249 m.l. (234). Les fonds: Aréopage. Les Amis de la lumière (3,75 m.l.), Famille Baylon (1,40), Suzanne Debluë (5,85), Jean-Claude Badoux (3,55), et Daniel Margot (0,90) méritent la citation.

La bibliothèque s'est accrue de 1246 (744 en 2017) titres nouveaux, soit 726 sous forme de dons (58,27%), 285 (282) par achat (22,87%) et 235 (235) par tri (18,66%). 462 (369) notices nouvelles ont été inscrites dans le catalogue Renouvaud. Le nombre de périodiques s'est augmenté de 411 (445) exemplaires.

Inventaires

37 (32) inventaires nouveaux ont été réalisés ou achevés (10 de versements officiels, 27 de fonds para-administratifs ou privés, totalisant 5'632 (10'498) pages).

30 (53) inventaires ou répertoires numériques existants ont été remaniés et complétés (9 de versements officiels, 21 de fonds para-administratifs ou privés, totalisant 640 (6'199) pages).

Ajoutons à ces chiffres, l'inventaire C XXII (Nouveaux Titres) qui compte à lui seul 5'691 pages (5 ml). Il s'agit d'une importation du fichier des analyses des parchemins C VII b à C XX.

Les nombreux inventaires dactylographiés ou sur traitement de texte migrés dans la base de données par des procédures semi-automatiques ou par simple ressaisie manuelle, ne sont pas comptés dans les chiffres précités.

En 2018, les quatre derniers inventaires dactylographiés représentant 2639 pages ont été copiés dans la base de données, ainsi que le dernier inventaire manuscrit.

Entamée dès le début des années 2000, la reconstitution des archives de la période médiévale, correspondant à la section C (Papiers et parchemins), laissée sans analyse depuis l'adoption du Plan général de classement des ACV de 1915 en raison de la refonte inachevée et non documentée des anciens inventaires par Maxime Reymond, archiviste intérimaire entre 1915 et 1942, une très grande partie des fonds sont désormais au bénéfice de description individuelle. Elle a nécessité la numérisation et la transcription de nombreuses fiches manuscrites et l'établissement de tableaux de concordances

sur les dates. Un fonds nouveau C XX 22 a conservé la méthode et la mémoire du travail accompli. Cette étape s'inscrit dans le prolongement de la reconstitution du fonds appelé «Inventaire blanc», terminée en juillet 2016 et dans le transfert intégral des analyses individuelles du fonds familial de Loys, riche de 5099 notices couvrant les années 1126 à 2012 pour 25 m.l. d'archives.

Un gros travail de vérification, d'analyse et de conditionnement a été entamé en juin 2018 des différents supports de films d'archives (cote de gestion U) en prévision de leur transfert en 2019 à la Cinémathèque suisse. Les ACV gardent la propriété des films et s'emploient à disposer systématiquement de copies numériques.

Objet	Nombre	%	Notes
Fonds et collections	3723	100	Sans compter 254 notices fantômes qui signalent des fonds éliminés ou reclassés.
Fonds avec un inventaire PDF extrait de DAVEL	2947	79	
Fonds avec un inventaire PDF créé en dehors de DAVEL	721	19	Dont 241 collections de parchemins (6,47%) avec un inventaire sommaire.

Exposition annuelle / Manifestations publiques

À la suite de l'acquisition de la partie vaudoise du fonds photographique d'Edipresse, en 2007, les ACV se sont fortement engagées pour faire reconnaître l'importance de la photographie de presse. La donation de 100'000 photographies (négatifs, tirages, diapositives) par la photographe-reporter, Hélène Tobler, en 2017, suivie d'un inventaire très détaillé a justifié l'organisation de l'exposition annuelle des ACV en 2018 : «Hier au Quotidien. Photographies de Hélène Tobler» qui a permis de renouveler les surfaces d'exposition dans le hall et le recours aux façades pour exposer, sous forme de bâches, une sélection de 5 photographiques emblématiques de la démarche de la photographe. Trois soirées-débat qui ont rencontré un vif succès ont porté sur la place de la photographie dans *Le Nouveau Quotidien* (disparu en 1998), pour la recherche scientifique et sur ses différents lieux de conservation dans le canton de Vaud.

Dans le cadre de l'année suisse du Patrimoine suisse et prolongement de la Journée nationale et internationale des archives du 9 juin 2017, les ACV ont pris l'initiative, le 11 octobre, de commémorer les 120 ans de la première loi vaudoise, la première de Suisse, consacrée à la protection du patrimoine, par la mise en ligne de 132 reproductions de plaques de verre de fouilles archéologiques, réalisées par Albert Naef, l'organisation d'un atelier Wikipédia et d'une table-ronde sur le thème de l'accès aux archives du patrimoine archéologique.

Un travail de stage de la haute École de gestion de Genève a été conduit par Michela Etique sur le thème L'Exposition annuelle aux Archives cantonales vaudoises (2002-2018): bilan et réflexions. Il donne des enseignements utiles sur la poursuite ou non de l'exposition, à une époque où les moyens de communiquer se sont multipliés.

La fréquentation publique reste toujours aussi importante. Ainsi, 5029 (5214) consultations ont eu lieu en salle de lecture pour l'utilisation de 19'937 (31'428) cotes différentes de fonds d'archives.

La salle de conférences a été utilisée par 694 (671) personnes représentant 30 (47) groupes différents, alors que la visite des locaux a attiré 315 (341) personnes relevant de 25 (17) associations et groupes d'horizon divers, parmi lesquels les classes universitaires et de gymnasiens occupent une place privilégiée.

Groupes de prestations de la Chancellerie

301.1 Chancellerie

Etat-major gouvernemental.

Descriptif

Préparation et suivi de l'activité du gouvernement.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Membres du Conseil d'Etat et services.

301.2 Information et communication

Appui aux autorités cantonales (gouvernement et parlement) dans le domaine de la communication et de l'information; coordination.

Descriptif

- Gestion d'un bureau (BIC) et d'une cellule WEB
- Productions régulières: site internet officiel de l'Etat, site intranet de l'Etat, publications imprimées officielles
- Activités de conseil et d'organisation concernant la communication de l'Etat
- Réalisation de mandats de production ponctuels pour le compte du Conseil d'Etat et des départements

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Autorités (gouvernement et parlement), départements, médias.

302.5 Archives cantonales

Descriptif

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Numérisation, microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

Sources d'informations complémentaires

Archives cantonales vaudoises

Depuis 1996, les Archives cantonales établissent des statistiques détaillées de leur consultation, qu'elles ont commentées dans un de leurs dossiers thématiques en 2009. Depuis novembre 2012, l'ensemble des statistiques depuis 1996 figure sur le site Statistique Vaud (<http://www.stat.vd.ch/Default.aspx?DomID=2184>), et continue d'être alimenté d'une année à l'autre. A l'initiative des Archives cantonales vaudoises, des statistiques de fréquentation des Archives fédérales suisses et des Archives cantonales/Archives d'Etat sont établies sur le plan national depuis 2013. Elles sont désormais publiées sur le site de la Conférence des directrices et des directeurs d'Archives suisses (<https://www.adk-cda.ch/fr/statistiques-darchives/>) (CDA).

Chaque année, les Archives cantonales publient un Rapport d'activité spécifique consultable en ligne, accompagné d'un dossier thématique (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/archives-cantonales-vaudoises-acv/publications/>).

Selon les opportunités, elles participent à des publications collectives ou livrent des articles sur des thématiques historiques ou professionnelles.

Depuis 2002, elles organisent une exposition annuelle (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/archives-cantonales-vaudoises-acv/manifestations/>) sur une problématique métier ou en relation avec une commémoration historique.

Conseil d'État

Programme de législature 2017-2022: www.vd.ch/2017-2022 (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/conseil-detat/programme-de-legislature-2017-2022/>)
(<https://www.vd.ch/autorites/conseil-detat/programme-de-legislature-2012-2017/>)

Programme de législature 2012-2017 et bilan: www.vd.ch/2012-2017 (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/conseil-detat/programme-de-legislature-2017-2022/>)

Groupe Impact

Relevé de l'activité du groupe Impact au sein de l'ACV du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre total d'entretiens	590	506	512	486	620	598	676	766
Nouveaux cas	129	115	116	125	147	137	206	175
Médiations	32	30	32	28	30	26	28	26
Investigations terminées	7	12	8	11	8	10	15	24
Investigations en cours	4	1	10	3	5	2	14	16
Coachings	3	3	2	1	2	2	2	0
Analyse du climat de travail	7	5	2	5	8	8	7	7

Relevé d'activité du groupe Impact pour les affiliés du 1er janvier au 31 décembre 2018

Conformément à l'art. 7a du RTCH, le groupe Impact peut fournir, contre rémunération, des prestations entrant dans le cadre de ses missions.

En 2018, 11 nouveaux établissements et institutions parapubliques ont signé une convention de collaboration avec le groupe Impact. Au 31 décembre 2018, le nombre total des affiliés se monte à 41, correspondant à 10'556 collaborateurs et collaboratrices.

Ainsi, pour l'année 2018, le groupe Impact a effectué pour les affiliés :

- 164 entretiens et entretiens téléphoniques.
- 14 investigations.

8 médiations.

- 3 analyses du climat de travail.
- 18 présentations.

Groupe de prestations du Groupe impact

53.2 Harcèlement psychologique et sexuel

L'Etat de Vaud garantit la protection de la personnalité des collaborateurs et collaboratrices dans le cadre de leur activité professionnelle. Le groupe Impact a pour mission de gérer toute forme de difficulté relationnelle importante, en particulier le harcèlement.

Sources d'informations complémentaires

Site Internet

www.vd.ch/impact (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/groupe-impact/>)

Office de l'information sur le territoire (OIT)

L'OIT a contribué au succès de la toute première **Journée Romande de la Géoinformation** organisée par l'Association pour le Système d'Information du Territoire Vaudois (ASIT-VD). Cette journée s'est déroulée à l'EPFL et a été rythmée par de nombreux exposés en lien avec la thématique du numérique au service du territoire. L'OIT a activement soutenu cette manifestation qui a vu la participation de près de 600 acteurs des secteurs publics et privés. Les autres cantons romands et la Confédération ont également contribué à cette journée. Un espace «académique» a également permis aux hautes écoles de mettre en évidence leurs activités dans le domaine de la formation, ainsi que leurs travaux de recherche appliquée et leur développement dans ce domaine.

Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière – **Cadastre RDPPF** – complète les informations de la mensuration officielle (MO) et celles du Registre foncier (RF). Ce nouveau Cadastre permet à tous les acteurs de la géoinformation (autorités cantonales, communales, administrés, entreprises, etc.) d'avoir un accès facilité au cadre réglementaire mis en place par le législateur fédéral, cantonal ou communal. Conformément à la convention-programme liant la Confédération au Canton de Vaud pour la période 2016-2019 dans ce domaine, l'OIT a élaboré un projet de portail permettant d'accéder aux restrictions placées sous la responsabilité des autres services de l'État. Ce portail représente une nouvelle cyberprestation qui sera ouverte au public courant 2019.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 de l'OIT

Les travaux de **mensuration officielle** (MO) sont réalisés conformément au plan cantonal validé par le Conseil d'État. Ils sont soutenus financièrement via une convention-programme liant la Confédération au Canton de Vaud pour la période 2016-2019.

Des **premiers relevés** sont dorénavant adjugés sur des secteurs couverts par des numérisations simplifiées et des numérisations traditionnelles. L'objectif est d'obtenir des données dans le standard de qualité MO93 juridiquement en vigueur d'ici moins d'une dizaine d'années pour les secteurs en numérisation simplifiée. Ceux-ci comprennent essentiellement des zones urbanisées. En 2018, 5 entreprises couvrant les communes de Bourg-en-Lavaux, Genolier, Vaux-sur-Morges, Yens, Vucherens, Servion, Concise et Corcelles-près-Concise ont fait l'objet d'un appel d'offres. En parallèle, l'OIT a mené à bien une vingtaine d'entreprises déjà en cours, dont la moitié connaissait un retard important provoqué par des travaux d'améliorations foncières.

Le projet de saisie initiale des **adresses des bâtiments** dans la mensuration officielle s'est achevé fin 2018. Des adresses ont été attribuées à 150'500 bâtiments habités avec le concours des communes. Elles ont été positionnées sur l'entrée principale de 138'000 bâtiments. Le solde des adresses est majoritairement positionné au centre des bâtiments, ce qui s'avère satisfaisant et acceptable par la Confédération pour tous les bâtiments isolés.

Les travaux de **mise à jour périodique** dans les zones de montagne sont terminés. Ces travaux ont permis d'actualiser nombre d'informations figurant sur le plan cadastral, comme les lisières forestières ou les chemins de desserte. En 2018, un état cadastral à jour a été intégré dans la base de données cadastrales officielle (BDCO) pour toute la zone d'estivage et le Registre foncier a été mis à jour en conséquence. Par ailleurs, le projet pilote sur les communes de Bioley-Magnoux, Oppens, Orzens a été achevé, permettant ainsi à l'OIT de consolider la stratégie de mise à jour périodique en zone de plaine. Deux nouvelles entreprises ont été lancées dans les secteurs Nord-Est et Sud-Ouest du canton.

Le nombre de **dossiers de mise à jour permanente** du plan cadastral (mutations foncières, immatriculations de bâtiments, couvertures du sol, etc.) livrés à l'OIT reste particulièrement élevé depuis quatre ans et dépasse significativement la moyenne des 10 dernières années. Les flux sont variables et aléatoires, si bien que les ressources de vérification de l'OIT arrivent parfois à saturation. Cette situation est maîtrisée grâce à l'appui de bureaux externes dans ce domaine. La stratégie de reprise automatique des mutations au format Interlis lancée depuis 2011 se poursuit en raison des avantages procurés par ce format.

Dans le domaine de la **mise à jour permanente des constructions** (immatriculation des bâtiments

après construction ou transformation), les délais de traitement semblent avoir été rallongés. Une amélioration conditionnée à une implication plus importante des nombreux acteurs concernés par ce processus est toutefois possible. En 2018, l'OIT a assuré le suivi de près de 1'300 dossiers et envoyé près de 550 courriers à des propriétaires n'ayant pas rempli leur obligation légale. La plupart ont passé commande à un bureau de géomètre dès réception du courrier de l'OIT.

Le processus d'intégration des **bâtiments projetés** dans la MO a été mis en œuvre depuis un peu plus de deux ans. Fin 2018, plus de 2'500 enquêtes contenant un ou plusieurs bâtiments projetés ont été livrées à l'OIT. Environ deux tiers d'entre elles ont été intégrées dans la BDGO suite à l'obtention du permis de construire. Des vérifications par sondage ont montré qu'il est nécessaire que les bureaux consolident le processus interne. Les bureaux élaborant les plans de situation pour enquête ont reçu une information à ce sujet.

Dans le domaine des **points fixes**, suite au changement de cadre de référence MN95 des données de la MO, la stratégie cantonale de détermination des zones de tensions négligeables, également validée par swisstopo, a été mise en œuvre. Dans ces zones, des mesures par systèmes satellitaires (GPS, GLONASS, etc.) pourront être réalisées selon une méthodologie un peu simplifiée. En 2018, toutes les zones avec une mensuration officielle au standard de qualité numérique (MO dès 1963) et MO 93 (MO dès 1993) ont été délimitées. La diffusion a également été testée sur le portail de la Confédération et des études sont en cours pour leur diffusion sur le portail cantonal.

L'**infrastructure cantonale de géodonnées** continue de croître avec l'adjonction de plus d'une trentaine de géodonnées de base en 2018. Les données bathymétriques des lacs de Neuchâtel et Morat, ainsi que les cartes d'intensité des dangers naturels ont notamment complété l'offre à disposition des spécialistes. Le **guichet cartographique cantonal** s'en est ainsi trouvé enrichi de plusieurs nouveaux thèmes, tels que l'Altimétrie, l'Energie et les Constructions.

La **diffusion des géodonnées** n'a pas connu de difficulté en 2018, le nombre de commande est stable, malgré une diminution du nombre de permis de construire demandés (-6%). La part des données cadastrales de la mensuration officielle diffusées au format **INTERLIS** atteint 63%. A contrario, le nombre de commande de données au format **DXF-GEOBAT** est tombé à 14%. Suite à l'introduction de la tarification proportionnelle à la surface de commande, tous les contrats conclus avec des gestionnaires de réseaux ont été mis à jour, leur permettant ainsi de bénéficier avantageusement des géodonnées de base de l'État de Vaud.

Le programme de production des **produits dérivés** du **LiDAR2015** touche à sa fin, avec la mise à disposition des cartes de pentes et orientations en 2018. Les hauteurs de bâtiments réactualisées selon une méthode plus fine ont été recalculées pour être mises à disposition début 2019.

L'élaboration et la mise en service des **modèles minimaux de géodonnées** se poursuivent. La liste des modèles en vigueur ou en travail est régulièrement actualisée sur le site WEB de l'ASIT-VD (<https://www.asitvd.ch/partager/suivi-lgeo-geodonnees-de-base.html>), permettant notamment aux communes et aux bureaux techniques de suivre l'évolution des travaux.

Le géoservice de consultation (<http://www.asitvd.ch/md-frame/07aa2cc9-333d-3f04-ad37-6005d53a8643>) **WMS** de l'État

de Vaud est de plus en plus utilisé, notamment par les guichets cartographiques des communes, ce qui explique l'augmentation régulière du nombre de consultation (+49% en 2018).

Une étude sur la **gestion des géodonnées** (GeoDataManagement) a débouché sur plusieurs recommandations et une proposition de plan de mesure. Un comité stratégique pour la gouvernance des géodonnées a été constitué pour accompagner la définition d'une stratégie cantonale en matière de géodonnées.

L'OIT participe activement au groupe de **révision des bases légales** dans le domaine de la mensuration officielle. Il est en effet prévu que l'ordonnance fédérale sur la mensuration officielle (OMO) fasse l'objet d'une révision partielle, alors que l'ordonnance fédérale technique sur la mensuration officielle (OTEMO) fera l'objet d'une révision totale. L'Ordonnance sur le financement de la mensuration officielle (OFMO) sera également révisée de manière à ce que le financement des indemnités fédérales soit placé directement sous la responsabilité directe du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports.

Dans le domaine de la **recherche** et de la **formation**, l'OIT continue de proposer des sujets ou d'accompagner des travaux pratiques de la HEIG-VD (bachelor) ou de la HES-SO (master). L'Office participe également à la formation au niveau du Master en Ingénierie du Territoire (MIT), au forum HES ou au salon des métiers. L'Office forme également des apprenties de la filière en géoinformatique. Cette filière a été mise en place avec le soutien de l'OIT. L'Office contribue ainsi activement à la formation de professionnels qualifiés, tout en améliorant la visibilité des activités dans les domaines de la mensuration officielle et de la géoinformation.

Groupes de prestations de l'OIT

68.0 Administration

Gestion et administration de l'Office.

Descriptif

- Direction de l'Office.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support logistique.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs de l'Office.
- Secrétariat général.
- Services transversaux.

68.1 Exécution de la mensuration officielle

Planification et supervision de l'exécution de la mensuration officielle.

Descriptif

- Direction de l'exécution de la mensuration officielle.
- Contrôle, entretien et renouvellement des points fixes (points fixes planimétriques, points fixes altimétriques).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.

- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

68.2 Données de la mensuration officielle

Mise à jour et diffusion des données de la mensuration officielle.

Descriptif

- Mise à jour de la base de données cadastrale officielle.
- Insertion des géodonnées des services de l'ACV et d'autres prestataires dans le datawarehouse.
- Diffusion des données de la mensuration officielle et des autres géodonnées.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Communes vaudoises.
- Services de l'administration cantonale vaudoise.
- Ecoles polytechniques, universités, écoles.
- Bureaux d'ingénieurs, d'architectes, d'urbanistes.
- Entreprises de distribution d'énergie, sociétés privées.
- Public.
- Registres fonciers du Canton.
- Régies fédérales.

68.3 Système d'information sur le territoire

Coordination et développement du système d'information sur le territoire.

Descriptif

- Coordination et pilotage des projets relatifs au système d'information sur le territoire de l'ACV.
- Conseil aux services et aide au suivi de projets.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services de l'administration cantonale.
- ASIT-VD.

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/informations-sur-le-territoire/ (<https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/informations-sur-le-territoire/>)

www.vd.ch/oit (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/secretariat-general-du-departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-sg-dirh/office-de-linformation-sur-le-territoire-oit/>)

www.geo.vd.ch (http://www.geo.vd.ch/theme/localisation_thm)

Carte d'avancement (PDF, 6,71 Mo)

(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/sit/fichiers_pdf/PDF_AVANCEMENT_MO/Avanc_BDCO_A0_19122018.pdf) de la réalisation de la mensuration officielle et de la numérisation simplifiée sous www.vd.ch (<http://www.vd.ch/>) -> Thèmes à Territoire -> Informations sur le territoire -> Cartes et synoptiques -> A télécharger -> Mensuration officielle

Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

Projets particuliers et réalisation des objectifs

- Prestations
- Cyberadministration
- Déploiement de la solution de gestion de projet (Genius project)
- Simplification administrative et simplification de la récolte documentaire
- Autodiagnostic de l'organisation et du fonctionnement d'une entité publique

Prestations

Avec 4.7 ETP de conseiller-ère-s en organisation et 0.6 ETP de chargé-e de projet, l'UCA a réalisé en 2018:

- 14 mandats achevés: 2 études, 2 diagnostics flashes et 10 accompagnements de projets;
- 8 mandats sont en cours et aboutiront en 2019 – 2 accompagnements de projets, 3 études et 3 diagnostics flashes;
- 12 interventions (appuis ponctuels hors mandat, jusqu'à 5 jours);
- Animation de 6.5 jours au Centre d'éducation permanente (CEP) dans le cadre du CAS en gestion du changement.

Cyberadministration

Dans le cadre sa contribution à la coordination des projets de mises en ligne de prestations et d'animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus (ROP), l'UCA a participé aux actions suivantes:

- Organisation et animation d'une rencontre des ROP en juin visant à présenter l'avancement des chantiers de cyberadministration et à partager les connaissances en matière de cyberprestation; le réseau des ROP compte plus de 40 participant-e-s, qui représentent la plupart des services de l'administration cantonale.

- Mise en ligne d'outils et d'exemples utiles à la mission des ROP.
- Suivi des annonces de mises en ligne des prestations de l'administration cantonale en collaboration avec la DSI et support aux services pour l'utilisation de la plateforme eVD de suivi des cyberprestations.
- Production de 2 reportings semestriels sur le déploiement des prestations électroniques à destination du Comité de pilotage et de la cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines.
- Contribution à la refonte du site internet de l'État notamment par un contrôle qualité des prestations telles que formulées dans l'application catalogue de prestations.
- Organisation et démarrage d'une nouvelle formation initiale de 4 jours à destination des nouveaux/elles ROP (7 participant-e-s).

Déploiement de la solution de gestion de projet (Genius project)

- Paramétrage et déploiement de la solution de gestion de projet (Genius Project) au sein d'un service.
- Participation à la maintenance évolutive de la solution.

Simplification administrative et simplification de la récolte documentaire

Poursuite du mandat de la Chancellerie par la production de deux reportings semestriels sur la mise en œuvre des mesures de simplification de la démarche initiée par la Chancellerie en 2015.

Autodiagnostic de l'organisation et du fonctionnement d'une entité publique

Élaboration d'un outil d'autodiagnostic de l'organisation et du fonctionnement d'une entité publique.

Sur la base d'un référentiel de 56 critères permettant d'évaluer 8 dimensions telles que la vision stratégique, le pilotage opérationnel, la satisfaction des usagers, la motivation des collaborateurs, etc. Une 9e dimension est entièrement paramétrable en fonction des enjeux ou préoccupations du moment.

L'outil est déployé sous la forme d'une enquête en ligne. Il sera testé en 2019 auprès de 3 entités pilotes, auprès d'une entité de l'administration cantonale et de deux entités externes à l'État.

Groupe de prestations de l'UCA

301.4 Management et organisation

La mission de l'UCA est de conseiller et d'appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches organisationnelles.

En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

Descriptif

- Conduite d'analyses organisationnelles : diagnostic-flash (examen succinct d'une problématique définie) ; revue organisationnelle (examen exploratoire de l'organisation et du fonctionnement d'une entité en vue de propositions d'amélioration) ; étude (examen approfondi d'une problématique en vue d'une décision) ;
- Accompagnement de projets (appui à la conduite de projet, apport méthodologique, participation aux analyses et formulation de proposition contribuant au succès de la démarche)
- Appuis ponctuels, coaching et formation des cadres
- Centre de compétence relayant le savoir-faire en matière de management et d'organisation par la publication de mémentos et la mise à disposition de ressources diverses sur intranet
- Coordination de la mise en oeuvre de la stratégie e-VD 2012-2017 (http://intranet.etat-de-vaud.ch/fileadmin/user_upload/intranet/intranet_metiers/uca/fichiers_pdf/Strategie_e-VD_v1.4_finale.pdf) et animation du réseau des répondant-e-s de l'optimisation des processus (ROP).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Administration cantonale et gouvernement.
- Administrations communales et secteur parapublic (en principe avec participation financière).

Sources d'informations complémentaires

www.vd.ch/uca (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/secretariat-general-du-departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-sg-dirh/unite-de-conseil-et-dappui-en-management-et-organisation-uca/>)

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

Événements marquants, évolutions significatives

Le 1er janvier 2018, les modifications de la loi sur l'accueil de jour des enfants sont entrées en vigueur; elles visent notamment à mettre en œuvre l'article 63a de la Constitution vaudoise qui prévoit en particulier que les communes organisent un accueil parascolaire, facultatif pour les familles, pour les enfants en âge de scolarité obligatoire, et que les communes fixent les conditions de cet accueil.

L'établissement intercommunal pour l'accueil parascolaire des enfants (EIAP), institué par la [LAJE](#) avec la compétence de fixer les conditions de l'accueil parascolaire, a mis en consultation un projet de cadre de référence; dans ce contexte, l'OAJE a été consulté et a rendu une position.

Selon la possibilité prévue par la [LAJE](#) depuis le 1er janvier 2018, un premier mandat de prestations a été établi, par lequel l'EIAP délègue à l'OAJE la compétence d'autoriser et de surveiller l'accueil parascolaire primaire. Ce mandat de prestations a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2020.

L'année 2018 a par ailleurs vu un renouvellement complet de l'équipe de direction à la tête de l'OAJE: la nouvelle cheffe d'office est entrée en fonction le 15 janvier, le nouveau juriste le 1er avril, puis le nouvel adjoint à la cheffe d'office ainsi que l'adjointe en charge des projets sont entrés en fonction le 1er septembre

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 de l'OAJE

En 2018, l'offre d'accueil autorisé par l'OAJE conformément au dispositif légal en vigueur a continué d'augmenter. Ainsi, plus de 2100 nouvelles places d'accueil ont fait l'objet d'une autorisation d'exploiter de l'OAJE, ce qui porte à plus de 25'810 le nombre de places d'accueil collectif autorisées dans le canton. Les nouvelles places offertes en 2018 sont réparties pour 75 % dans l'accueil parascolaire primaire et 25 % dans l'accueil préscolaire. L'OAJE a par ailleurs analysé et suivi près de cent projets de nouvelles structures ou d'agrandissements, déposés en cours d'année. Les chargées d'évaluation des milieux d'accueil de jour (7,35 ETP) ont poursuivi les visites de surveillance régulières des structures d'accueil collectif. Des visites de surveillance impromptues ont également été menées afin de s'assurer des conditions de prise en charge des enfants. L'OAJE a assuré le traitement de 24 plaintes, provenant des parents ou du personnel des structures d'accueil collectif de jour.

Les outils de travail permettant l'autorisation et la surveillance des institutions ont été actualisés, en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire primaire.

En application de l'article 62 de la LAJE, les associations faitières d'employeurs et d'employés du milieu professionnel de l'accueil collectif de jour, encouragées par la cheffe du DIRH, ont procédé à la signature de CCT dans le domaine de l'enfance, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Groupe de prestations de l'OAJE

28.3 Surveillance de l'accueil hors du milieu familial

En application de l'Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants (OPE), les différentes formes d'accueil des enfants hors de leur milieu familial sont soumises à autorisation et surveillance.

Pour ce qui est de l'accueil à la journée d'un enfant en milieu familial ou collectif, dans une institution pré ou parascolaire, la mission d'autorisation et de surveillance est régie par la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Cette mission d'autorisation et de surveillance est de la compétence:

- de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) pour l'accueil collectif préscolaire;
- de l'Établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire des enfants (EIAP), avec possible délégation par mandat de prestations, à l'OAJE;
- des communes ou associations de communes pour l'accueil familial de jour.

Par ailleurs en tant qu'entité stratégique, directement rattachée à la cheffe du DIRH depuis septembre 2012, l'Office de l'accueil de jour des enfants veille à la mise en œuvre des articles constitutionnels et légaux relatifs au développement de l'accueil de jour préscolaire et parascolaire.

Descriptif

- Délivre les autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif de jour préscolaire, et, sur mandat de l'EIAP, délivre les autorisations d'exploiter une institution d'accueil collectif parascolaire primaire.
- Assure la surveillance régulière des institutions qu'il a autorisées et le contrôle de la sécurité et de la qualité des conditions d'accueil des enfants.
- Élabore les directives relatives à l'accueil préscolaire (cadres de référence et référentiels de compétences) ainsi que les référentiels de compétences pour l'accueil collectif parascolaire primaire, et assure leur mise en conformité avec les nouvelles dispositions légales.
- Veille à la cohérence cantonale en matière d'accueil familial de jour.
- Représente l'État au sein du Conseil de fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) et de la Commission d'aide au démarrage.
- Assure le suivi de la subvention de l'État à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants.
- Contrôle que la FAJE utilise ses ressources conformément à la LAJE (art. 45 d LAJE).

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autres départements (DSAS, DFJC) ou services transversaux de l'État.

- Institutions d'accueil collectif de jour pré et parascolaires.
- Autorités communales et intercommunales.
- Structures de coordination de l'accueil familial de jour.
- Réseaux d'accueil de jour des enfants.
- Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE).
- Services cantonaux romands de protection et d'aide à la jeunesse.
- Office fédéral des assurances sociales.

Sources d'informations complémentaires

Pages internet

www.vd.ch/accueil-jour-enfants (<https://www.vd.ch/themes/population/enfance-jeunesse-et-famille/familles/gerer-le-quotidien/accueil-de-jour-des-enfants/>)

www.vd.ch/oaje (<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-des-infrastructures-et-des-ressources-humaines-dirh/office-de-laccueil-de-jour-des-enfants-oaje/>)

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Mise en service de la RC 177
- Nouvelle gouvernance pour l'exploitation des autoroutes
- Une tour de contrôle pour gérer le trafic en temps réel
- Réaménager la gare de Cully pour développer le RER Vaud
- Succès des projets d'agglomération de troisième génération
- Bien-fondé du tram confirmé
- Accord politique pour développer le transport public sur le Léman

Mise en service de la RC 177

Le 4 octobre, Mme Nuria Gorrite, présidente du Conseil d'Etat, et M. Rémy Jaquier, président du Grand Conseil, ont ouvert au trafic la nouvelle route cantonale RC 177. Au début septembre, les élèves de la région et le grand public ont pu parcourir le nouveau tracé lors de deux journées « portes ouvertes ». Ce nouvel axe raccorde à la jonction autoroutière de Cossonay l'importante zone industrielle et logistique de Vufflens-la-Ville - Aclens située en bordure des voies CFF, renforçant ainsi l'attractivité du transport combiné rail-route des marchandises. La RC 177 va favoriser le développement de ce pôle tout en améliorant la qualité de vie des habitants riverains, car le trafic empruntant ce nouvel axe évite les localités de Penthaz et de Vufflens-La-Ville. De nombreuses mesures environnementales ont par ailleurs été mises en œuvre. La pose des dernières couches d'enrobés bitumineux est prévue en été 2019.

Nouvelle gouvernance pour l'exploitation des autoroutes

Depuis 2008, la Confédération est propriétaire des routes nationales et délègue leur exploitation à des

unités territoriales. Créée en 2008 pour exploiter les autoroutes de Fribourg, Genève et Vaud, l'Unité territoriale II fonctionne depuis lors sur une base partenariale conventionnée. Désormais la Confédération exige des synergies renforcées entre les cantons, une direction unifiée et forte, ainsi qu'une optimisation des coûts. Pour répondre à ces exigences et rendre le meilleur service possible aux usagers d'un réseau toujours plus dense, les Conseils d'Etat des Cantons de Fribourg, Genève et Vaud ont proposé à leurs Parlements respectifs de créer un établissement autonome de droit public pour l'exploitation des autoroutes situées dans les trois cantons. Le personnel restera employé des cantons et sera mis à disposition du nouvel établissement.

Une tour de contrôle pour gérer le trafic en temps réel

La Confédération, le Canton et les communes de l'agglomération Lausanne-Morges ont décidé de regrouper leurs compétences, leurs ressources et leurs équipements afin de gérer le trafic d'agglomération de manière coordonnée. Le cœur de ce dispositif sera une véritable tour de contrôle qui aura pour mission, à terme, de gérer en temps réel le trafic public et privé sur les routes et les autoroutes de l'agglomération. Grâce aux nouvelles technologies, les personnes en déplacement seront mieux informées des perturbations et dirigées sur des itinéraires prioritaires. En octobre 2018, le Grand Conseil a accordé un crédit d'étude de 5'085'000 francs pour finaliser le projet en vue de la demande de crédit d'ouvrage et a donné son accord à la conclusion d'une convention avec l'Office fédéral des routes pour les prestations de gestion du trafic sur les routes nationales.

Réaménager la gare de Cully pour développer le RER Vaud

Le Grand Conseil a accordé 31 millions de francs pour réaménager les installations ferroviaires des CFF à Cully. De nouvelles infrastructures autorisant un rebroussement des trains sont indispensables pour continuer à développer le réseau express régional vaudois. Lors de sa mise en service, en 2021, la nouvelle gare autorisera la circulation de quatre trains par heure jusqu'à Cossonay. Devisé à environ 57 millions, le réaménagement de la gare de Cully bénéficie d'une subvention fédérale dans le cadre des projets d'agglomération.

Succès des projets d'agglomération de troisième génération

L'élaboration des projets d'agglomération de 3^e génération et l'accompagnement de l'évaluation fédérale correspondante ont été couronnés de succès. Le Message du Conseil fédéral du 14 septembre 2018 évalue en effet très favorablement les projets d'agglomération vaudois et retient quasiment la

totalité des mesures candidates à un financement fédéral, parmi lesquelles la 2^e étape du métro m3 à Lausanne. Sous réserve de l'approbation du Parlement, les agglomérations de Lausanne-Morges, du Grand Genève et du Chablais bénéficieront respectivement de 135, 104 et 17 millions de francs de cofinancement fédéral, soit 35% du coût des mesures infrastructurelles retenues par la Confédération.

Bien-fondé du tram confirmé

En février 2018, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rejeté la grande majorité des griefs des recourants contre le permis de construire de la première étape du tram et des bus à haut niveau de service, délivré par l'Office fédéral des transports en mars 2016. Le TAF confirme le projet dans son ensemble et reconnaît en particulier la nécessité de la liaison routière Vigie-Gonin parmi les mesures d'accompagnement pour garantir au trafic motorisé l'accès au centre-ville. Il estime cependant que l'Office fédéral des transports n'avait pas la compétence formelle pour se prononcer sur la construction de la rampe. Selon le TAF, ce projet doit faire l'objet d'une procédure cantonale d'autorisation de construire. Les tl, maître d'ouvrage du tram, ont recouru contre cette décision au Tribunal fédéral.

Accord politique pour développer le transport public sur le Léman

Compte tenu de la forte augmentation de fréquentation des lignes transfrontalières sur le lac Léman, améliorer et renforcer l'offre de transport à court et moyen terme devient une nécessité. Le 31 mai 2018, le Canton de Vaud, la Communauté de communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance et Thonon Agglomération ont signé un protocole d'accord sur la desserte lacustre transfrontalière. Ces collectivités s'engagent à maintenir et développer de manière concertée le transport transfrontalier sur le Léman, ainsi qu'à subventionner à parts égales les traversées entre Thonon-les-Bains, Evian-les-Bains, Lausanne, Nyon et Yvoire. Cette étape décisive va permettre à la CGN de lancer l'achat d'un nouveau bateau dédié à ces courses de transport public.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 de la DGMR

Requalifications routières dans l'Ouest lausannois

Le Grand Conseil a accordé un crédit de 14,12 millions de francs pour assainir et élargir le Pont Bleu, situé entre l'avenue du Tir-Fédéral et le tunnel de Marcolet (communes d'Ecublens et de Crissier). Le but est d'assurer la pérennité de l'ouvrage et de créer un itinéraire continu pour les mobilités douces.

En octobre, le Conseil d'Etat a présenté au Grand Conseil une demande de crédit de 16,6 millions de francs pour réaménager la Route du Lac entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge. Ces travaux permettront d'assurer une meilleure cohabitation de tous les usagers, de sécuriser et de fluidifier les déplacements, de favoriser le développement des transports publics et des mobilités douces, ainsi que d'améliorer la qualité de vie dans les quartiers riverains.

Doper la réalisation d'aménagements pour les vélos

Le Conseil d'Etat a demandé au Grand Conseil un crédit de 17,2 millions de francs pour permettre de subventionner la réalisation d'équipements et d'infrastructures en faveur des vélos dans le cadre des projets d'agglomération. Un renforcement du conseil et de l'appui aux communes, en charge de ces réalisations, est également prévu.

Cadence au quart d'heure entre Coppet et Lancy-Pont-Rouge

Depuis le 11 juin 2018, le Léman Express relie Coppet à Lancy-Pont-Rouge toutes les 15 minutes, aux heures de pointe. Cette étape a été rendue possible par la construction de points de croisement à Mies (VD) et à Chambésy (GE). En décembre, la cadence au ¼ d'heure a été étendue à toute la journée, en semaine. Les trains du Léman Express desserviront 230 km de lignes et 45 gares de part et d'autre de la frontière, dès la mise en service du nouveau tracé CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), prévue en décembre 2019.

Rénovation du bateau à vapeur Rhône

Le Conseil d'Etat vaudois a demandé au Grand Conseil un crédit d'investissement de 7,6 millions de francs pour la rénovation du navire Belle Epoque *Rhône*. Ce montant complète les 4,2 millions déjà accordés par le législatif genevois, le million annoncé par le gouvernement valaisan et les 3 millions de dons récoltés par l'Association des amis des bateaux à vapeur. Le dernier vapeur construit sur les lacs suisses va ainsi retrouver sa jeunesse de 1927.

Soutien au centre romand d'entretien des bogies

Le Grand Conseil a accordé une garantie d'emprunt de 12,5 millions de francs à la société RailTech SA, qui réunit neuf entreprises de transport public romandes, pour financer la réalisation d'un centre d'entretien des bogies à Villeneuve. Ce projet permet de renforcer un savoir-faire industriel dans le canton, de réduire les coûts d'entretien des bogies, de créer de nouveaux postes de travail et de former des apprentis.

«Perspective générale Vaud»

Le 1^{er} novembre, le Canton et les CFF ont signé un programme de travail conjoint et ambitieux qui trace les grandes lignes du développement ferroviaire des prochaines années dans le canton. Jusqu'en 2030, près de 2,5 milliards de francs seront investis dans le renouvellement et le développement des infrastructures (gares et installations ferroviaires) pour améliorer la mobilité et la qualité de vie dans le canton de Vaud. Ces évolutions sont possibles grâce au fond d'infrastructure ferroviaire (FIF) piloté par la Confédération. Le Canton souhaite également le lancement d'études pour développer à long terme les lignes Lausanne-Genève et Lausanne-Berne.

Groupes de prestations de la DGMR

66.0 Support

Gestion et administration de la DGMR

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Direction
- Ressources humaines
- Secrétariats
- Communication
- Support informatique
- Gestion financière et comptable
- Affaires juridiques
- Achats économat
- Atelier de reprographie
- Gestion du domaine public en lien avec la route
- Gestion et entretien du parc de véhicules de l'Etat de Vaud

Descriptif

- Usagers de la route
- Collectivités publiques et privées
- Offices de la Confédération
- Entreprises
- Collaborateurs de la DGMR
- Secrétariat général du DIRH
- Autres services du Canton

66.1 Planification des transports publics et privés

Planification des transports publics, des privés et des mobilités douces (piétons et deux roues).

Descriptif

- Analyser la demande en déplacements dans le canton et élaborer les projections d'évolution de

la mobilité.

- Initier et gérer les études de transports cantonaux, régionaux, d'agglomération et particulières.
- Contribuer à l'élaboration du plan directeur cantonal et à sa mise à jour et plans directeurs d'agglomération (Lausanne-Morges, Genève,..).
- Assurer le développement et la réalisation de grands projets ferroviaires.
- Concevoir les principes de l'offre de transports publics à moyen et à long terme et planifier les infrastructures nécessaires.
- Assurer la planification du réseau routier et de schémas directeurs d'aménagement routier.
- Valoriser les espaces publics dans les projets d'aménagement et de constructions d'infrastructures de transport.
- Promouvoir des mesures incitatives de mobilité visant les principes du développement durable.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population cantonale.
- Usagers des transports.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

66.2 Gestion des transports publics

Gestion des transports publics.

Descriptif

- Planifier l'offre de transport public en fonction des objectifs du marché et de la production.
- Conduire les procédures de consultation des horaires.
- Négocier les indemnités pour les coûts non couverts des prestations.
- Développer les communautés tarifaires d'agglomération (Mobilis pour Vaud, UNIRESO pour Genève, etc.), fixer les règles de répartition des recettes entre entreprises et encourager la coordination des systèmes de distribution.
- Participer à la promotion de l'offre de transport public avec les entreprises.
- Contrôler le bon usage des contributions publiques et effectuer les analyses de risque des entreprises.
- Poursuivre le regroupement des entreprises par bassins régionaux de transport.
- Assurer le renouvellement et le développement des infrastructures de transport public.
- Délivrer les autorisations de transports, élaborer et transmettre les préavis du canton dans les procédures de compétences fédérales, voire cantonales (concessions, constructions - autobus, chemins de fer, navigation, installations à câbles, aviation, chemins de randonnée pédestre, campings et caravanings résidentiels).
- Elaborer les préavis du canton dans le cadre des consultations fédérales liées au développement, au financement et à la gestion de l'offre régionale de transport public.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers des transports publics.
- Autorités fédérales, cantonales et communales.
- Entreprises de transports publics.

62.2 Études, projets routiers

Études, projets, direction des travaux routiers.

Descriptif

- Dossiers de projets en matière de développement et de constructions routières nouvelles
- Dossiers d'exécution et direction de travaux en matière de développement et de constructions routières nouvelles
- Dossiers de projets routiers en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers d'exécution et direction de travaux routiers en matière d'amélioration et de renouvellement
- Dossiers de projets routiers en matière de conservation et de gros entretien
- Dossiers d'exécution et direction de travaux routiers en matière de conservation et de gros entretien

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération
- Cantons
- Communes
- Privés (usagers, bordiers)
- Mandataires
- Services industriels

62.3 Exploitation

Exploitation des réseaux des routes nationales et cantonales et de leurs annexes.

Descriptif

- Travaux d'amélioration et de renouvellement au budget de fonctionnement
- Travaux de conservation et de gros entretien au budget de fonctionnement
- Voirie, Zones vertes
- Service hivernal

- Equipements
- Service accidents et événements naturels
- Surveillance des routes

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Usagers de la route
- Collectivité publiques et privées
- Entreprises
- Canton
- Communes
- Service industriels
- Privés (individuels et collectifs)

62.5 Procédés de réclame

Descriptif

- Examen et approbation des règlements communaux.
- Appui et conseil aux responsables de région - voyers, chefs d'entretien des routes et aux communes en matière d'application de la loi.
- Rédaction de préavis cantonaux, d'interventions et de déterminations sur des dénonciations.
- Préparation des développements législatifs et réglementaires.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Autorités cantonales et communales
- Partis politiques
- Responsables de région - voyers

Sources d'informations complémentaires

Internet

[www.vd.ch/mobilite](https://www.vd.ch/themes/mobilite/) (<https://www.vd.ch/themes/mobilite/>)

www.vd.ch/dgmr (<http://www.vd.ch/dgmr>)

Direction des systèmes d'information (DSI)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Pour les systèmes d'information métiers
- Pour le socle des systèmes d'information

Pour les systèmes d'information métiers

- **Fiscalité:** La mise en ligne de nouvelles prestations (Demander un plan de recouvrement, Déterminer / modifier ses acomptes pour les individus, Remplir sa déclaration d'impôt pour les sociétés, Demander un délai pour le dépôt de la déclaration d'impôt), le renouvellement de la plate-forme de dématérialisation du CEDI, la finalisation et la stabilisation des traitements relatifs à l'impôt foncier et à la taxation des personnes morales, l'actualisation du SI de la centrale d'appels (CRM du CAT), la mise en œuvre de la norme IPDRF 2.1 (Reqdes), la mise en place de terminaux de paiement dans des offices d'impôts et du Registre foncier, la sécurisation du SI.
- **Formation:** La réalisation d'un pilote de «Gestion des absences et présences des élèves» (PAREO) et l'intégration du SI de l'enseignement obligatoire avec le SI des ressources humaines (SIRH) pour ce qui concerne les enseignants; Mise en œuvre d'une gestion des examens pour la formation professionnelle des employés de commerce, la mise en ligne d'une prestation d'inscription aux Gymnases, la reprise par la DSI des Mac administratifs des Gymnases et de l'Ecole de Transition; la mise en ligne de la prestation de «Demander une admission à la certification professionnelle pour adultes», la finalisation de l'EMPD de renouvellement du SI de l'Enseignement spécialisé et appui à la formation.
- **Sécurité:** L'étude, l'appel d'offres et le choix d'une solution pour le renouvellement du SI de la Police Cantonale (projet «Odyssée») et évolutions du SI existant (Gestion de stock, nouvel Intranet, pilotage et statistique PIL, portail d'information géographique) ; suite de la mise en œuvre de SAGA SAE décentralisé (notamment dans les associations de polices communales) ; la poursuite des études dans le cadre du projet de regroupement des centrales d'urgence sur un site unique «Grangette»; Les études et évolutions de la gestion documentaire du SSCM et du SAN; la poursuite du renouvellement du SI SAN (Viacar) et la mise en production des solutions de l'interface Viacar – RCPers; l'intégration d'un module de gestion documentaire dans la

solution de gestion des détenus au SPEN.

- **Justice:** La mise en production de la solution de gestion des Faillites, la mise en œuvre du projet de renouvellement du SI Justice (gestion des dossiers pénaux, phase 1 GDD, et des dossiers civils, phase 2 GDC-DREF) ; la mise en œuvre du module de dématérialisation des dossiers de poursuites (THEMIS); la poursuite de l'implémentation de la solution de Jurisprudence; l'étude et AO pour la refonte de l'outil de gestion des audiences AUDI; l'étude et le schéma directeur pour la modernisation du SI de l'OCTP (notamment TUTELEC), l'étude et l'appel d'offres pour une solution de gestion du registre des curateurs privés vaudois (RCPV).
- **Social:** La mise en œuvre de la RIE3, à savoir dès le 1er septembre 2018 limiter le taux d'effort pour les primes LAMAL à 12%, puis dès le 1er janvier 2019 à 10% du revenu, La mise en ligne d'une prestation pour les demandes de subsides à l'assurance maladie, l'initialisation du plan de modernisation du SI de la protection de la jeunesse.
- **Santé:** La finalisation de l'EMPD de modernisation du SI de l'office du Médecin Cantonal, la mise en œuvre du 1er lot de GED – gestion électronique de document, l'ouverture du site InfoSan.vd.ch: plateforme d'information du système de santé vaudois, la mise en place de mesures organisationnelles et techniques pour assurer le maintien de la qualité des données et l'intégration avec les registres fédéraux.
- **Economie:** L'acceptation de l'EMPD du SPEI en novembre 2018 pour la modernisation du SI de la Police du commerce.
- **Territoire et Environnement:** L'adoption de l'EMPD de modernisation du SI du Service du développement territorial; la poursuite de l'étude sur l'harmonisation des subventions de la DGE, élargissement au SPEI, la préparation d'un EMPD consécutif au schéma directeur de la DGE, l'étude et le début de réalisation du projet OSEC (outil de surveillance pour l'établissement des CEGB), le début du remplacement du SI des centres d'entretien des routes (MAGELAN), le début du remplacement du SI des véhicules (DRIVE), l'étude sur le remplacement du système d'information des permis de construire et du registre des bâtiments (SIPC & SIBAT), le déploiement de l'application de gestion des autorisations de transport exceptionnel (DGMR, SAN), la migration de l'application de l'Archéologie cantonale.
- **Population:** L'étude et l'appel d'offre (swissNat) mettant à disposition des candidats à la naturalisation, des outils de préparation aux auditions en ligne et aux communes un outil de gestion de ces auditions.

Pour le socle des systèmes d'information

- L'adoption de la **loi sur la procédure électronique** (LPA-VD), permettant la communication et la notification de décisions par voie électronique.

- L'adoption de la **loi sur les moyens d'identification électronique et le portail sécurisé des prestations en ligne** (LCyber), qui permettra l'ouverture du portail sécurisé aux particuliers et aux entreprises.
- L'adoption de l' **EMPD pour financer la poursuite du déploiement de la cyberadministration**.
- L' **élargissement du socle de l'administration électronique** avec des évolutions du portail dont le déploiement du nouveau site vd.ch, la publication du catalogue des prestations de l'Etat de Vaud, l'ouverture du portail sécurisé des prestations en ligne, la poursuite de l'interfaçage entre les applications et les registres centraux, la migration des comptes des communes vers le nouveau portail sécurisé des prestations en ligne.
- Le **renouvellement du SI de l'exécutif et du législatif** (Etape 1), mise en œuvre de la base légale VD (RSV – BLV), premier essai de vote électronique des suisses de l'étrangers, étude du renouvellement de la gazette électronique de l'Etat, mise à disposition d'une plateforme d'enquêtes pour la cour des comptes et accompagnement du projet plateforme 10.
- Pour les **ressources humaines** : Remplacement du moteur de paie (Zadig) et actualisation du système de gestion administrative RH (PeopleSoft, Phase 1 de la modernisation du SI RH), Mise en ligne d'un libre-service salarié avec l'accès au bulletin de salaire comme première prestation, dématérialisation des dossiers RH du monde enseignant, décommissionnement de Zadig, du Mainframe IBM ; Lancement de l'étude de la phase 2 de la modernisation du SI RH, Poursuite de l'actualisation de la solution de Gestion des temps et absences.
- L'adoption de l' **EMPD pour la phase 1 de la réforme des achats** (RefA).
- La finalisation de l'**EMPD sur « la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information des archives cantonales»**,
- Les différents projets de **renforcement de la qualité et de la performance des systèmes informatiques, ainsi que de réduction des risques sur les données et systèmes**, dont:
 - La modernisation et la gestion proactive des infrastructures (renouvellement et mise à jour continue des infrastructures, déploiement des postes de travail Windows 10 (85%), renouvellement de la messagerie (50%), ...)
 - L'amélioration de la qualité de service de bout en bout (extension de l'industrialisation des déploiements Web, reprise de la gestion des postes de travail de la DGEP – Gymnases de type Mac)
 - Plusieurs actions de prévention des risques de sécurité informatique (Extension de la recertification des accès informatiques, campagnes de sensibilisation sécurité au sein de l'ACV, audits de sécurité, ...), Déploiement du contrôle d'accès réseau des équipements, finalisation de

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 de la DSI

La DSI a par ailleurs poursuivi les travaux d'amélioration continue de son organisation et de son fonctionnement afin de répondre à ses objectifs de renforcement de la qualité, de maîtrise des coûts et de maîtrise des risques.

Les réalisations les plus significatives sont:

- La **certification ISO 9001:2018 du système de management** de la DSI
- La finalisation et l'**adoption du nouveau Plan directeur Cantonal** des SI 2018-2023
- La mise en œuvre des **premières étapes du programme de transformation de la DSI** sur les volets Structure, Personnel, Processus, Finances, Systèmes, Culture.
- La **définition de la nouvelle structure DSI et le recrutement interne du nouveau collège de direction**.
- L'**étude sur l'internalisation partielle des ressources humaines externes**
- La poursuite des travaux d'**amélioration sur la transparence des coûts** (Niveau coûts complets par application)

Groupes de prestations de la DSI

63.0 Pilotage et soutien

Piloter le service et assurer un soutien managerial, technique et administratif

Descriptif

- Piloter le service
- Soutenir la gestion financière
- Soutenir la gestion des achats et des contrats
- Apporter un soutien administratif
- Soutenir la gestion des ressources humaines
 - Développement des compétences
- Assurer la sécurité des systèmes
 - Standards de sécurité
- Soutenir le pilotage et la rationalisation du SI Cantonal
 - Plan directeur cantonal des SI
- Soutenir le pilotage de la DSI
 - Système de management
 - Portefeuille projets
 - Processus projet
- Mettre en cohérence les standards techniques
- Apporter une expertise technologique

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Collaborateurs du service.
- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

63.1 Evolution des SI

Mettre en œuvre, avec les services bénéficiaires, des solutions contribuant à rendre les processus de l'administration plus simples et plus efficaces, pour elle-même et pour les usagers.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les SI métiers
 - Schémas directeurs sectoriels
 - Standards applicatifs
- Elaborer et maintenir les solutions métiers et transversales (socle du SI)
- Mettre en oeuvre la sécurité des solutions

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

63.2 Mise à disposition des systèmes et assistance aux utilisateurs

Assurer la disponibilité des moyens informatiques et de télécommunications nécessaires quotidiennement au bon fonctionnement de l'administration.

Descriptif

- Piloter et rationaliser les infrastructures techniques
 - Schéma directeur des infrastructures
 - Standards d'infrastructures
- Elaborer et maintenir les solutions d'infrastructures techniques
- Mettre à disposition (exploiter) les systèmes
- Gérer l'assistance utilisateur et résoudre les incidents
- Mettre en oeuvre la sécurité des infrastructures

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble des services de l'ACV.
- Tous utilisateurs internes et externes de l'informatique cantonale.

Sources d'informations complémentaires

- Plan directeur cantonal des SI 2018-2023

(http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/dsi/fichiers_pdf/02.1_Politique_Plan_directeur_cantonal_des_SI.pdf)

- EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 3'752'000 pour financer la modernisation du système d'information du Service du développement territorial.

([http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE.pdf?](http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/EMPD/2018/03/650962_78_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE_20180619_1383502.pdf)

[path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/EMPD/2018/03/650962_78_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE_20180619_1383502.pdf](http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/EMPD/2018/03/650962_78_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE_20180619_1383502.pdf))

- EMPL sur les moyens d'identification électronique et le portail sécurisé des prestations en ligne de l'Etat (LCyber) modifiant la loi du 28 octobre 2008 sur la procédure administrative (LPA-VD), et EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 6'811'000 pour financer la poursuite du déploiement de la cyberadministration (PDF, 903 Ko)

(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/suite_actualite/EMPD_CYBER.pdf).

- EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'544'000.- destiné à financer le renouvellement du SI de la Police cantonale du commerce (PDF, 1,09 Mo)

(https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/73_TexteCE.pdf).

- EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 12'872'000 pour la phase I de la Réforme des Achats (RefA) de l'ACV. (PDF, 3,81 Mo) (https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/83_TexteCE.pdf)

- EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 7'964'000.- destiné à financer les impératifs législatifs et stratégiques de la Direction générale de la fiscalité, et un crédit d'études de CHF 1'245'000.- pour financer les études liées à «Perspectives 2025» de la Direction générale de la fiscalité (http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE.pdf?path=/Company%20Home/VD/CHANC/SIEL/antilope/objet/CEGC/EMPD/2018/09/660872_96_Texte%20adopt%C3%A9%20par%20CE_20181004_1394525.pdf)

Service du personnel de l'État de Vaud (SPEV)

Événements particuliers et évolutions significatives

- Stratégie RH 2018-2022
- Égalité salariale
- Relève et mobilité
- Formation pour les cadres
- État employeur

Stratégie RH 2018-2022

Le Conseil d'État a adopté le 10 octobre 2018 sa stratégie des ressources humaines pour 2018-2022. La stratégie se déploie dans quatre domaines : des conditions de travail attractives, une fonction d'encadrement compétente et reconnue, le soutien à l'évolution professionnelle des collaborateur-trice-s et le pilotage à l'aide d'un système d'information performant. Ce document transcrit les mesures du programme de législature 2017-2022 dans des objectifs et actions RH concrètes partagées par l'ensemble des collaborateur-trice-s de l'ACV. Il consolide également les travaux initiés dans le cadre de la politique RH 2011-2015 du Conseil d'État.

Égalité salariale

Le Conseil d'État a adopté plusieurs mesures avec pour objectif d'agir pour l'égalité salariale au sein de l'administration. Cinq mesures concernent les pratiques RH. Les collaborateur-trice-s ont désormais droit à 3 jours de formation continue indépendamment de leur taux d'occupation. Il est prévu d'inclure au moins une femme dans les commissions constituées pour les recrutements des cadres supérieur-e-s. Les postes vacants à plein temps sont proposés avec la mention 80 à 100%. Les années consacrées exclusivement à l'éducation des enfants sont maintenant prises en compte dans la fixation du salaire initial. D'autre part, des travaux sont en cours pour favoriser la mixité des métiers.

Relève et mobilité

Le Conseil d'État a adopté le 20 juin 2018 des mesures pour favoriser la gestion de la relève et la mobilité au sein de l'administration. Une des mesures concerne les annonces des postes à repourvoir qui sont maintenant systématiquement diffusées d'abord à l'interne pour une durée de 5 à 10 jours, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le/la chef-fe de département. La directive technique DT 27 concernant la dispense de mise au concours a été adaptée en conséquence. Les services peuvent également s'appuyer sur un nouveau formulaire d'entretien de développement et de suivi annuel pour identifier les candidat-e-s potentiel-le-s à la relève. Cela leur permet ensuite d'annoncer systématiquement ces personnes au SPEV afin qu'il évalue leurs compétences managériales au travers de prestations ad hoc.

Formation pour les cadres

La session pilote d'un nouveau cursus de formation dédié aux cadres de l'administration, intitulé «Objectif cadres» a été lancée le 27 septembre 2018. Les personnes nouvellement nommées à des fonctions d'encadrement bénéficieront désormais d'une formation systématique pour les accompagner dans leurs nouvelles tâches et à gérer une équipe au quotidien (gestion des priorités, délégation et suivi, anticipation et gestion des conflits, conduit-e d'entretiens, etc.). La formation de 7 jours est dispensée sur plusieurs mois afin de favoriser le transfert des acquis sur la place de travail entre les différentes journées. Cette approche pragmatique permet aux nouveaux-velles cadres d'intégrer directement les pratiques dans leur quotidien.

État employeur

Les actions afin de développer la politique RH dans l'objectif de promouvoir l'État en tant qu'employeur attractif et exemplaire se sont poursuivies. Ainsi, les conditions et modalités du télétravail ont été ancrées dès le 1^{er} août 2018 au niveau du Règlement général d'application de la LPers, contribuant à plus de visibilité de cette forme d'organisation du travail. La directive technique DT 48.8 a été adaptée en conséquence. Le Conseil d'État a également décidé le 6 juin 2018 de prolonger progressivement le congé paternité de 5 jours actuellement à 20 jours d'ici 2022.

Projets particuliers et réalisation des objectifs 18 du SPEV

Système d'information RH (SIRH2)

Suite à l'implémentation de la nouvelle version de PeopleSoft en janvier 2018, les travaux se sont concentrés sur la stabilisation du système et l'accompagnement de la fonction RH dans l'utilisation de ce nouvel outil d'une part, et la poursuite du développement de nouvelles fonctionnalités d'autre part. Une séance d'information a été organisée en juin et plusieurs documents de référence ont été consolidés et mis à disposition de la fonction RH. Les activités de contrôles ont été également renforcées. Des fonctionnalités de libre-service ont été testées, notamment concernant la consultation du bulletin de salaire en ligne, et seront mise en œuvre globalement en 2019. Enfin, les travaux ont permis de sélectionner la plate-forme numérique de gestion des candidatures pour le recrutement et préparer le pilote qui sera réalisé en 2019. En parallèle à l'implémentation du nouveau SIRH, un outil de GED (gestion électronique des documents) a été mis en place. Il a permis la numérisation de l'ensemble des dossiers RH de tous-tes les collaborateur-trice-s de l'ACV et des Hautes Ecoles.

Promotion de l'apprentissage

Les travaux de promotion de l'apprentissage au sein de l'ACV se sont poursuivis en 2018 dans les différents groupes de travail initiés dans le cadre du bureau de coordination RH (BCRH). Le groupe de travail traitant de l'insertion des jeunes en difficulté a organisé en mars, sous l'égide du SG-DSAS, une journée d'information pour la fonction RH sur les besoins de ces jeunes et les alternatives et soutiens existants. En novembre, les unités de l'apprentissage du SPEV et du CHUV ont organisé un événement sur deux demi-journées, sous forme de « séminaire-conférence », destinés aux formateur-trice-s d'apprenti-e-s de l'ACV, du CHUV, des HE, de l'UNIL, sur les thèmes de la motivation et de la gestion des absences. Le succès a été au rendez-vous avec plus de 350 formateur-trice-s participant-e-s. S'agissant des nouvelles places d'apprentissage créées en 2018, leur nombre s'élève au sein de l'administration cantonale vaudoise à 37 sur les 50 visées. L'objectif n'a pas été atteint et l'effort doit être intensifié pour la rentrée prochaine et les suivantes.

Santé et sécurité en entreprise

Poursuivant le développement de sa politique de santé et sécurité au travail, le Conseil d'Etat a adopté le 28 mars 2018 les objectifs de la Commission de santé et sécurité au travail (CSST) pour 2018-2022

ainsi que le plan d'action prévu pour leur réalisation. Celui-ci s'articule autour de deux axes : la mise en œuvre du règlement SST et la mise en œuvre de mesures de base concernant la santé et sécurité au sein des services. Il s'agit d'une part de s'assurer de la mise en place dans les services de l'organisation préconisée par le règlement SST, de développer des indicateurs de suivi des actions entreprises, ainsi que la culture en matière de santé et sécurité au travail, notamment par des formations et informations régulières. D'autre part, les mesures de base doivent couvrir l'organisation des premiers secours et l'évacuation des locaux en cas d'incendie, la détermination des dangers, en priorité dans les services présentant des dangers particuliers et le déploiement de campagnes d'information sur des thématiques transversales (p. ex. la maternité ou le travail des jeunes).

Conférences RH

Dans le cadre des activités du bureau de coordination RH (BCRH), le SPEV a organisé deux conférences dédiées à l'ensemble de la fonction RH. Une première conférence s'est déroulée en avril et traitait des bonnes pratiques de formation sur la place de travail. Cet évènement a permis d'approfondir les enjeux de la formation en entreprise et partager les expériences effectuées par plusieurs services de l'ACV et des sociétés externes. Une deuxième conférence s'est déroulée en novembre et portait sur l'attractivité de l'Etat employeur et le recrutement. Les chef-fe-s de services de l'ACV ont également été invités pour cet évènement, qui a permis de présenter les enjeux en lien avec la pénurie des talents et la relève, les bonnes pratiques de recrutement, ainsi que les partenariats et outils existants au sein de l'ACV. Dans le contexte actuel, il est capital pour l'Etat de Vaud de développer une marque employeur qui puisse répondre aux attentes des meilleur-e-s candidat-e-s.

Groupes de prestations du SPEV

706.0 Direction du service

La direction du service composée du chef de service et des responsables de centre de compétences, définit les axes stratégiques du service, tout en veillant à une organisation des ressources efficiente et des moyens adéquats pour y parvenir.

Descriptif

Fournir une vision stratégique dans le domaine RH et garantir l'allocation des ressources nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés et s'assurer de la réalisation et de la qualité des prestations

- Conseiller l'employeur dans la définition de la vision RH.
- Veiller au développement et à l'implémentation de processus et outils RH efficaces.
- Développer la communication à l'interne de l'ACV.
- Gérer la plate-forme d'échanges du réseau RH.
- Assurer la rédaction du dispositif normatif et fournir le support juridique.
- Assumer la gestion des fonctions dirigeantes et exposées.
- Gérer l'organisation du service, les finances et les moyens humains.
- Assurer le support administratif interne.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, chef-fe-s de département, chef-fe-s de service, collaborateur-trice-s de l'ACV, fonction RH, Centre d'éducation permanente (CEP), Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), assureurs, syndicats, responsables des directions de ressources humaines des autres cantons suisses.

706.1 Administration des ressources humaines

Ce centre de compétences a pour mission principale le traitement de la paie et des assurances sociales, ainsi que la gestion des rémunérations particulières des collaborateur-trice-s de l'ACV

Descriptif

Garantir le paiement des salaires aux collaborateur-trice-s, dans le respect des délais prévus et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur

- Assurer le paiement des salaires et la gestion administrative en relation avec la rémunération pour l'ensemble de l'ACV.
- Appliquer le dispositif normatif décidé par le Conseil d'Etat, en particulier dans le domaine de la fixation du salaire, et veiller à l'égalité de traitement en termes de rémunération (salaire et rétributions particulières) et de conditions contractuelles.

Gérer les allocations familiales, déclarations accidents et APG en garantissant la mise en application des bases légales du système suisse et vaudois d'assurances sociales

- Assurer la gestion et le suivi des assurances sociales (AVS-AC, LAA, AF, CPEV) en collaboration avec les services.
- Assurer, pour le compte de la Caisse cantonale d'allocations familiales (CCAF), la gestion déléguée des allocations familiales.
- Suivre l'évolution des situations d'incapacité de travail de longue durée sur le plan du droit au salaire et des prestations des assureurs sociaux.

Assurer la cohérence des pratiques en matière de procédures administratives et de rémunération entre les différents offices payeurs (SPEV, OPES, CHUV, HE, UNIL)

- Coordonner l'application cohérente des pratiques des offices payeurs (CoOP).
- Assurer l'information et la formation des acteurs.
- Anticiper les évolutions légales ou organisationnelles.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Chef-fe-s de département, chef-fe-s de service, collaborateur-trice-s de l'ACV, fonction RH, Caisse AVS, assureurs LAA, Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV), Caisse cantonale d'allocations familiales (CCAF), Office de l'assurance invalidité (OAI), offices payeurs de l'Etat d Vaud.

706.2 Recrutement et marketing du personnel

Ce centre de compétences a pour mission de soutenir les services de l'ACV dans le recrutement des cadres et spécialistes, et de promouvoir l'image de l'Etat employeur de l'ACV.

Descriptif

Développer et promouvoir la politique globale de recrutement au sein de l'ACV

- Offrir aux services une plate-forme de conseil et d'accompagnement en matière de publication des offres d'emploi ainsi que de recrutement.
- Conduire la procédure de sélection des candidat-e-s aux fonctions de cadre dirigeant-e, et des fonctions dirigeantes et exposées, et fournir conseil et appui.
- Apporter un appui dans la procédure d'engagement des fonctions de cadre intermédiaire.

- Offrir des outils d'appréciation adaptés afin de favoriser l'identification des compétences.
- Faciliter la connaissance des besoins en recrutement et des profils recherchés au sein de l'ACV.
- Anticiper le développement et l'actualisation constante des compétences nécessaires à l'évolution des missions des services.

Développer une image attractive de l'Etat employeur à l'aide de différents outils de communication modernes

- Valoriser un environnement professionnel attractif reconnu au travers de la politique RH.
- Assurer une présence et une image de marque dynamiques en étant visible tant sur les réseaux sociaux que dans les forums et salons.
- Développer et gérer une plate-forme numérique de gestion des candidatures.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, chef-fe-s de département, chef-fe-s de service, fonction RH, collaborateur-trice-s de l'ACV et candidat-e-s.

706.3 Développement du personnel et organisation

Ce centre de compétences contribue au développement des prestations RH dans le domaine du développement du personnel et de l'organisation de l'ACV.

Descriptif

Soutenir les services dans le développement des compétences des collaborateurs, des cadres et des spécialistes

- Accompagner les services dans le développement des compétences personnelles et managériales, en particulier au travers de la démarche de développement des compétences cadres.
- Offrir des bilans de compétences sur mesure.
- Conseiller en matière de formation continue, et gérer le budget mutualisé centralisé au SPEV.
- Développer et disposer d'un référentiel de compétences.

Mettre en œuvre et développer la politique en matière d'apprentissage au sein de l'ACV

- Développer les places et les filières d'apprentissage au sein de l'ACV.
- Veiller au développement des compétences et aux moyens mis à disposition pour les personnes en charges des apprenti-e-s à l'Etat (formateur-trice-s en entreprise (FE), formateur-trice-s sur la place de travail (FPT)).
- Harmoniser, simplifier et renforcer les pratiques d'encadrement des apprenti-e-s dans les différents départements et services.
- Soutenir les services dans l'application de la politique d'encadrement des apprenti-e-s et assurer

la communication à l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.

Garantir la cohérence organisationnelle des services

- Assurer la cohérence de l'organisation et des rôles par l'analyse technique des organisations en regard de leurs missions et prestations, ainsi que la détermination des niveaux des postes.
- Assurer une veille des métiers et des fonctions en vue d'un système global cohérent et équitable. Assurer un appui technique à la commission d'évaluation des fonctions.
- Conseiller et soutenir les services lors de réorganisations.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Chef-fe-s de département, chef-fe-s de service, fonction RH, Commission cantonale de coordination des apprentis (CCA), Formateur-trice-s en entreprise (FE) et sur la place de travail (FPT), collaborateur-trice-s de l'ACV, Centre d'éducation permanente (CEP).

706.5 Gouvernance des données et système d'information RH (SIRH)

Ce centre de compétences contribue au développement et au maintien d'un système d'information RH efficient, ainsi qu'à la qualité des données et de leur utilisation dans la gestion RH et la prise de décision.

Descriptif

Assurer un système d'information RH performant et intégré

- Accompagner les métiers RH dans le développement du SIRH et veiller à l'intégration des différents besoins.
- Gérer les modalités d'accès au SIRH, afin de sécuriser les données.
- Maintenir et exploiter les applications constituant le SIRH.
- Soutenir les services dans l'utilisation du SIRH.
- Assurer la veille technologique et métier des applications constituant le SIRH.

Développer et soutenir le pilotage RH

- Développer et veiller à la bonne gouvernance et à la qualité des données utilisées pour la gestion RH.
- Réaliser et mettre à disposition des indicateurs et tableaux de bord RH, comme aide à la décision.
- Accompagner les services dans le pilotage des activités RH.
- Réaliser des benchmarkings sur des thématiques RH clés.

Garantir la gestion optimale de la masse salariale et des effectifs de l'ACV

- Suivre l'évolution de la masse salariale et des effectifs de l'ACV dans le cadre du processus

budgétaire.

- Préaviser les demandes d'effectifs supplémentaires.
- Conseiller les services dans l'optimisation de leurs effectifs.

Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

Conseil d'Etat, chef-fe-s de département, chef-fe-s de service, fonction RH, collaborateur-trice-s de l'ACV, HE, MCBA.

Sources d'informations complémentaires

Site internet

www.vd.ch/etat-employeur (<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/etat-employeur/>)